



34-2024

DELIBERATION N°3
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 11 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 11 juin, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 07/06/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Jean LESQUIR ; Didier MASSACRIER

Absents excusés : Valérie GUILLAUME pouvoir à Frédéric MILLET, Hervé DUQUESNE arrivé en fin de conseil

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Décision modificative

L'adjoint aux finances présente la décision modificative du budget 2024 (décision modificative n° 2 du budget 2024.

M. le maire explique que :

1) La décision modificative n° 2 concerne la section du budget d'investissement

M. le maire propose la décision modificative suivante

Etape budgétaire : Décision modificative N° 2

Article/Chap.	Désignation	sect.	S	Opéra°	serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1312/13	Subv. transf. Régions	invest.	R	430	2023		0.00 €	308 400.00 €	308 400.00 €
13151/13	Subv. transf. GFP de rattachemen	invest.	R	430			0.00 €	135 085.00 €	135 085.00 €
13158/13	Subv. transf. Autres groupements	invest.	R	430			0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
20415332/204	Subv. éts adm - Bâiments et insta	invest.	D	430			0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €
Recettes	0.00 €	463 485.00 €	463 485.00 €
Différence (D-R)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et approuver cette nouvelle décision modificative.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver** cette décision.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 25 /06/2024

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 01 /07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240611-delib3-cm6-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024